

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 103

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Aides exceptionnelles à des collèges publics du Département.

**Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire
Direction de L'Education et des Collèges
12351**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives des collèges, le Département a décidé de promouvoir et de compléter les activités éducatives des établissements. En raison du nombre élevé de projets présentés, les attributions reposent sur des critères et un barème limitatifs. Or, peuvent être ainsi écartés des projets dont la réalisation nécessiterait une participation importante des familles. Il peut en résulter l'abandon du projet ou la mise à l'écart des familles les plus modestes.

Aussi convient-il qu'à titre exceptionnel notre collectivité puisse soutenir certains projets, lorsqu'ils revêtent un intérêt particulier sur le plan éducatif et répondent à la préoccupation du Département de promouvoir l'égalité des chances en réduisant les charges financières des familles, et quand le fonds de roulement du collège ne permet pas le financement du projet dans le cadre du budget de l'établissement. C'est dans ce cadre que les projets ci-dessous vous sont présentés.

COLLEGES	COMMUNE	PROJET	AIDE PROPOSEE
BELLE DE MAI	Marseille	Déplacement des élèves de l'atelier théâtre au festival d'Avignon.	2 000
CHAPE	Marseille	Voyage scolaire à Londres - prise en charge d'un élève handicapé.	423
FRAISSINET	Marseille	Récompense des élèves méritants	3.500
QUINET	Marseille	Participation au tournoi inter-académique d'échecs	300
VALLON DES PINS	Marseille	Récompense des élèves méritants	2 900
MATRAJA	Sausset les Pins	Organisation du Rallye Citoyen	5 800
			14 923

PROPOSITION

Compte-tenu de l'intérêt des projets présentés, je vous propose d'accorder aux collèges les subventions de fonctionnement figurant ci-dessus, pour un total de 14 923 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations ci-dessus, et sur proposition de Madame la Déléguée aux collèges, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL